

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 05 novembre 2020

Date de convocation : L'an deux mil vingt le cinq novembre à vingt heures trente, le
29 octobre 2020 Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance
ordinaire à la salle polyvalente "5 rue Bonne Fontaine" sous la
présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,
29 octobre 2020 Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE (en audio conférence),
Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAIS,
Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Virginie CARRÉ,
Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON formant la majorité des
membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15 Absents excusés : Jean-Marie CHALOIGNE, Marie-Laure
- présents : 11 MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX.
- votants : 11 Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Autorisation permanente et générale des
poursuites (Receveur Municipal) ; -2*- Décision Modificative au budget ; -3*- Amortissement
des biens ; -4*- Service Assainissement : Fixation tarif redevance assainissement 2021 ; -5*-
Travaux à la mairie ; -6*- Rénovation de l'église : mission confiée à l'architecte ; -7*- Décisions
Municipales ; -8*- 11 novembre 2020 : modification de l'Organisation ; -9*- Remplacement du
Goûter spectacle des aînés ; -10*- Compte rendu du conseil d'école ; -10*- Compte rendu des
travaux et commissions en cours ; -11*- Informations communautaires ; -12*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil
Municipal nomme à l'unanimité Joël BIGNON comme secrétaire de séance.

2020-11-01 : AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE TRÉSORIER MUNICIPAL :

Afin de permettre et simplifier la poursuite du recouvrement des factures de rôles et
des titres de recettes, et selon le Décret n°2009-125 du 03 février 2009 relatif à
l'autorisation préalable des poursuites légitimant les procédures de perception, il est
nécessaire de généraliser l'autorisation de poursuites à l'ensemble des actes. Cette
autorisation permanente permettrait d'améliorer le recouvrement grâce à une accélération
des poursuites par le receveur municipal.

Il y a donc lieu d'accorder une autorisation permanente de poursuites au nouveau
Receveur Municipal, Trésorier public depuis le 1^{er} octobre 2020.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une autorisation
permanente de poursuites au nouveau Receveur Municipal, Trésorier public, Monsieur
Serge CIGANA, l'autorise à émettre les commandements de payer, les actes de
poursuites subséquents, d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le
recouvrement des titres et articles de rôle émis par les soins de l'édile et demande au
Maire de prendre un arrêté.

2020-11-02 : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2 AUX BUDGETS 2020 :

Le Maire explique aux membres que les travaux d'extension du réseau des eaux usées
de la rue du Prieuré ont été sous-estimés lors du vote du budget d'assainissement et que
les subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un
débit-mètre n'avaient pas été inscrites sur ce même budget. De plus sur le budget
communal, il y a lieu de prévoir mille euros au 6542 "créances éteintes" pour admission
en non-valeur et de réaliser quelques ajustements budgétaires aux chapitres 011 (dépenses
: gaz, achats de masques Covid, Remboursement de frais d'état-civil à la commune du
Bailleul, entre autres) et 74 (recettes : Dotations, subvention et participations : répartition

du fonds départemental de la taxe professionnelle et du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation et d'enregistrement).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-11-03 : COMPTABILITÉ DÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES : AMORTISSEMENT DES BIENS :

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-03-07 du 1^{er} mars 2018, le Conseil Municipal avait décidé les durées d'amortissement des biens communaux.

Considérant le remplacement de pompe et l'installation d'un débit-mètres à la station d'épuration, le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération de 2018 de la manière suivante :

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT (COMPTABILITÉ M49) :**

- Études non suivies de travaux (compte 203) : 5 ans
- Station d'épuration à filtres plantés de roseaux (compte 212) : 40 ans
- Pompes et matériel divers de relevage et d'entretien (compte 2156) : 5 ans
- Réseaux (compte 2156) : 60 ans.

➤ **BUDGET COMMUNAL (COMPTABILITÉ M14) :**

- Études non suivies de travaux (compte 203) : 5 ans
- Subvention à des organismes privés (EDF, France Télécom) (compte 204): 5 ans
- Subvention à des organismes publics (communes, Conseil Départemental, Régional, syndicats) (compte 204) : 15 ans.

La date de prise en charge est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'acquisition ou la fin des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-11-04 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : FIXATION TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT ANNÉE 2021 :

Le Maire explique aux élus que, dans la perspective de la prochaine facturation du prestataire de service VEOLIA EAU, il y a lieu de fixer les tarifs Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Considérant :

- la création du contrat de prestation du service assainissement public annuel à compter du 1^{er} juillet 2014, la création d'une régie directe communale et la convention avec l'entreprise VEOLIA EAU pour collecter la redevance d'assainissement,
- les frais de remboursement d'emprunt, suite à la création de la nouvelle station et les frais de fonctionnement du service, comptant environ 240 foyers,
- les résultats du compte administratif 2019, les investissements à prévoir et
- la future compétence communautaire en 2026,

Après délibération, le Maire propose de modifier les tarifs décidés le 07 novembre 2019 (délibération n°2019-11-01-1) comme suit :

L'abonnement semestriel est maintenu à **20,51 € HT** (une voix contre et une abstention)

Le tarif de la consommation passe de 1,66 € HT à **1,68 € HT** par mètre cube (+1 %) (Une voix contre).

ADOPTÉ.

Le Maire demande à la commission "Infrastructures Bâtiments" de faire un nouvel inventaire des puits dans le village pour réactualiser le forfait assainissement.

2020-11-05 : RESTAURATION EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN : MISSION CONFIEE À L'ARCHITECTE :

Le Maire présente le courrier de Madame Martine RAMAT Architecte du patrimoine daté du 21 octobre 2020 dans lequel elle présente un contrat de Maîtrise d'œuvre - Mission de base faisant suite à l'étude diagnostic réalisée en septembre 2018. Le programme de travaux que souhaite mettre en œuvre le Maître d'Ouvrage comprend :

- ✚ la phase 1 du programme de l'étude diagnostic, avec la réfection partielle de la couverture du clocher et des travaux d'enduit

- ✚ la restauration de la toiture de la chapelle Nord
- ✚ la mise en sécurité de l'accès aux combles.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 110 000 € HT.

La mission contient une phase d'études (avant-projet : dossier de demande d'autorisation de travaux), une phase travaux (étude de projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux - réception des travaux).

La rémunération du Maître d'œuvre (hors taxes) est calculée sur la base d'un pourcentage du montant prévisionnel HT arrêté à l'issue de la phase Avant-Projet Définitif. Le pourcentage de rémunération est fixé à 11 %, soit 12 100 € HT.

Le Maire propose de confier cette mission de maîtrise d'œuvre à Martine RAMAT, Architecte du patrimoine de Tours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-11-06 : RÉAMÉNAGEMENT ET ISOLATION THERMIQUE DE LA MAIRIE :

Le Maire rappelle que, lors de la réunion du 03 septembre 2020, le conseil municipal a demandé au Cabinet d'architecture PIX de La Flèche d'étudier la faisabilité de la rénovation de la mairie. Depuis, des plans ont été présentés au bureau municipal, aux membres de la commission Infrastructures Bâtiments et aux agents de la mairie. Des questions sur l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), sur le chauffage et l'isolation, sur la création d'une fenêtre et des commodités à l'étage, sur la validation de cette étude aux instances professionnelles (service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, médecine du travail), sur les problématiques techniques informatiques (copieur à l'étage, réseau informatique, téléphonique, interphone, signalétique) ont été posées.

Le coût des travaux est estimé à 78 920 € HT et les options (doublage rez-de-chaussée) 14 000 € HT. Les honoraires de l'architecte (9 %), sécurité contrôle et frais divers annexes sont évalués à 18 000 € HT. Avec les imprévus mais sans compter un ascenseur, le Maire estime cet investissement à 150 000 € TTC. Un débat s'engage sur des problématiques techniques (structure du plancher, largeur de l'espace au dessus de la salle de conseil, sur l'obligation d'isolation, sur le besoin de deux tisaneries, sur l'utilisation de l'actuel bureau de la secrétaire en bas et surtout sur les dépenses et le financement. L'État pourrait subventionner 40 % dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) avec obligation d'isolation, la Région pourrait aider un unique projet par mandat à hauteur de 20 % (communes inférieures à 5 000 habitants). Ces subventions d'environ 60 % ne seraient versées qu'après réalisation des travaux. Il faudrait donc avoir assez de trésorerie pour financer tous les travaux et honoraires. D'autres investissements en cours ou à l'étude ont, ou auront besoin aussi de financements : lotissement de La Galoisière 3, viabilisation des grandes Forges, restauration église.

Le Maire propose aux élus de s'enrichir de tous les commentaires et de dialoguer avec le cabinet PIX pour prévoir l'avenir (accessibilité, ascenseur) : comment améliorer les conditions d'exercice d'ores et déjà, tout en ayant en tête d'autres améliorations dans le futur.

Le projet devra être affiné avant février 2021 pour le présenter à la DETR.

2020-11-07 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
37-2020	Devis PCa 2020-10-93/1 GEOTECHNIQUE 153 route d'Angers 49000 Ecoouflant	Étude géotechnique préalable 14 terrains à bâtir-Mission G1 Lotissements Galoisière 2 et 3 : 2 305 € HT.
38-2020	Devis B20-00839 BOULFRAY 72200 La Flèche	Peinture soubassements Salle des Fêtes suite dégâts des eaux 980,49 € HT.
39-2020	Devis 8751 INDESIGN 3 bis rue du Pont 72300 Sablé-sur-Sarthe	Bulletin communal Hiver 2020 de 20 pages 1 231 € HT.
40-2020	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2020-09 Me Jérôme Boutet 72200 La Flèche.	Parcelles AB 11p et 12 située 2 imp Forges et 8 rue Argance Ne fait pas valoir le Droit de Prémption Urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-11-08 : CRÉATION CONTRAT AIDÉ PAR L'ÉTAT :

Le Maire et l'adjointe chargée des affaires périscolaires expliquent qu'il existe un surcroît de travail dans les services périscolaires dû, entre autres, à la crise sanitaire. Le service Pôle Emploi a vérifié la possibilité de créer un second contrat aidé par l'État, éventuellement axé "Senior". Les agents font des efforts pour pallier aux exigences sanitaires mais ce ne peut être sur une longue durée. La qualité de l'accompagnement des élèves diminue faute de temps et de personnel. Un réel besoin de renfort existe le matin (garderie), le midi (restauration et ménage) et le soir (garderie et ménage spécifique).

Un Contrat Unique d'Insertion (CUI), sur la base de 20 heures hebdomadaires (pouvant être annualisé) est aidé à hauteur de 40 %, ce qui représente un coût annuel de 7 520 €. Considérant que la personne pourrait aussi effectuer le ménage de la maison de santé, le service de restauration et le ménage de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) l'été, la Communauté de Communes du Pays Fléchois rembourserait à la commune les frais liés à une partie de ces services communautaires. Le reste à charge pour la commune serait donc d'environ 6 500 € par an. Le contrat peut être de 9 à 12 mois, renouvelable 12 mois maximum, avec actions de formations obligatoires.

Afin d'éviter un épuisement professionnel des agents périscolaires, le Maire propose de créer un deuxième contrat aidé - 20 heures hebdomadaires au service périscolaire le plus rapidement possible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-11-09 : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE :

Le Maire donne la parole à Christelle PHILIPPE qui résume le Conseil d'école du jeudi 15 octobre 2020.

L'effectif est de 101 élèves. Les parents d'élèves ont élus leurs représentants par correspondance : Charlène HÉRAULT, Blandine LAMBERT, Amandine HUIBAN, Adrien BESSON et Virginie CARRÉ.

Un des projets pédagogiques est la communication envers les familles. Les projets sportifs sont l'apprentissage de la bicyclette pour les grands, de la gymnastique ou course d'orientation pour les CE2. Quelques spectacles sont prévus. Deux exercices de sécurité se sont déroulés : intrusion et incendie. Un système d'alerte lumineux devrait être installé, mais c'est très difficile à mettre en place. Pour ce qui est des travaux, les baies vitrées fendues ont été changées aux vacances de Toussaint et la rénovation des sanitaires de maternelle sera mise à l'étude. Un devis a été sollicité pour un Tableau Blanc Interactif (TBI) et l'enseignante de la classe "grande section", "Cours Primaire" souhaite un Vidéo Projecteur Interactif (VPI). Les rythmes de l'enfant ont été de nouveau mis à l'ordre du jour. Les enseignants disent que le rythme à quatre jours et demi induit une certaine fatigue pour les enfants. Ils disent connaître également une fatigue supplémentaire et pensent que le mercredi libre leur permettrait plus de repos.

Le Maire termine l'exposé sur les effectifs. Une lutte est à mener pour conforter la structure pédagogique de cinq classes. L'école a "besoin" de nouveaux élèves. La crise sanitaire a effacé la fermeture d'une classe en juin, mais il serait bien de ne plus trembler chaque année, rien que pour la tranquillité d'esprit.

2020-11-10 : COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE :

Le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire, les cérémonies commémoratives de la fin de la première guerre mondiale se dérouleront sans public au niveau national ou local. Les maires peuvent organiser un dépôt de gerbes aux monuments aux morts dans un format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. La présence de porte-drapeaux, non obligatoire, est limitée à un ou deux, maximum. À Villaines, deux élus accompagneront les deux porte-drapeaux et deux dirigeants de l'association des anciens combattants à 11 heures au cimetière.

2020-11-11 : REMPLACEMENT DU GOÛTER SPECTACLE DES AÎNÉS :

Le Maire donne la parole à l'adjointe chargée de l'action sociale qui explique que le goûter-spectacle des personnes âgées n'aura pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire. Un petit paquet festif de chocolat, brioche et terrine de pâté sera remis aux personnes de plus de 65 ans. Deux formules ont été mises en place pour les personnes seules et pour les couples. Elles seront déposées chez les aînés autour du week-end du 12 décembre. Le coût total sera plus élevé. Le Maire rajoute qu'il s'agit d'envoyer un signe de présence et de prise en compte de cette population fragile en ces moments de Covid-19.

2020-11-12 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :

1* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :

Joël BIGNON annonce que le chauffage au gaz de la mairie coûte très cher. Vitogaz est invité à renégocier le contrat mais ce moyen de chauffage restera toujours très élevé, en raison du manque d'isolation du bâtiment et malgré la chaudière neuve.

Une réunion avec l'architecte s'est déroulée récemment à la salle des fêtes. L'électricien va intervenir rapidement. Le menuisier ne veut plus faire les portants du vestiaire. C'est Franck COUBARD, le menuisier de Villaines qui les posera en janvier 2021.

Le souci du sol qui gonfle avec l'humidité dans le Relais des Assistantes Maternelles (RAM) doit se résoudre avec des dalles PVC plombantes pour 1 700 €. Le revêtement sera posé après arasement des "bulles" existantes sur la chape.

Afin de ne pas laisser entrer le soleil dans la cuisine de la cantine, deux solutions avaient été avancées : pose d'un film plastique sur les vitres pour 800 € ou de rideaux extérieurs. L'entreprise Linconyl installera en 2021 ces stores pour 1 980 €. La motorisation sera prévue.

2* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :

Christelle PHILIPPE a procédé à l'installation de la commission "Grandir à Villaines" en organisant des groupes de travail.

1- École et Périscolaire : Vie, Relais enfants, parents, agents et enseignants. Dans ce groupe de travail se situe la cantine, les menus, les achats, la garderie et l'amélioration de l'ambiance entre acteurs.

2- Enfance Jeunesse Extrascolaire (comme à la Communauté de Communes du Pays Fléchois CCPF). Projets : entretien, matériel informatique, toilettes.

3- Mise à jour du Document Unique : Christelle PHILIPPE recherche des personnes ayant des compétences dans les recherches de risques potentiels sur les postes de travail. (Adrien BESSON a été membre d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

3* COMMISSION COMMUNICATION ET PARTAGE :

Marie-Jo ROUAULT annonce que le bulletin municipal est plus conséquent qu'habituellement car il n'y en pas eu en juin 2020 à cause de la crise sanitaire. C'est pour cette raison qu'il faudra 4 pages supplémentaires. La préparation se termine et la première version doit être déposée fin de semaine.

Considérant que le nom du domaine n'est toujours pas validé pour la création du site, la commission ne peut se réunir.

4* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :

La commission infrastructures Espaces s'est réunie le 05 octobre pour retenir les travaux de voirie communautaires à programmer et chiffrer pour 2021.

Sont retenus : la voie communale n°7 du Bailleul (rives affaissées et dangereuses), voie communale n°11 rue du Prieuré, route de Vaugirault de La Cour jusqu'au Hallay, voie communale n°8 rue de la Corbinière en face du lotissement de La Galoisière 2, Chemin rural de La Saunerie, des Ventes, du Buisson. Ces propositions ont été transmises à la CCPF.

La réfection des trottoirs de la rue du Maine sont envisagés mais auparavant les nombreux dysfonctionnements de branchements d'assainissement devront être réparés.

Trois devis de reprise des concessions ont été étudiés par la commission (Pompes Funèbres Générales, Poinet-Picard et Walle, tous de La Flèche). Il est assez difficile de les comparer car certains parlent de forfait et d'autres du nombre de corps. Deux entreprises utilisent des reliquaires en bois et une autre en étuis plastique souple. Le délai d'intervention est d'un mois pour Poinet-Picard et 15 jours pour Walle. Le Conseil municipal retient l'entreprise Walle par vote (2 contre).

2020-11-13 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Le Maire annonce que le prochain conseil communautaire se déroulera jeudi prochain à la salle des fêtes de Villaines. Les élus villainais ne pourront y assister en raison de la crise sanitaire. Il n'y aura pas non plus de vin d'honneur.

Un groupe de travail du Conseil Intercommunal pour la Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) a lieu mardi 10 novembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-11-14 : QUESTIONS DIVERSES :

1* PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Afin de laisser le temps à l'architecte de travailler sur le projet de réaménagement et isolation thermique de la mairie, le Maire propose au Conseil Municipal de repousser la prochaine séance au jeudi 10 décembre 2020 à 20h30 (et certainement dans la salle des fêtes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2* TOUR DE TABLE : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

Joël BIGNON demande si des panneaux signalétiques de la maison de santé pourraient être installés rapidement. La communauté de communes a déjà été sollicitée.

La commission Infrastructures Bâtiments se réunira avant la fin du mois de novembre.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt trois heures vingt neuf minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Gervais COMPAIN

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Virginie CARRÉ

Joël BIGNON

Christelle LEVILLAIN

Marie-Jo ROUAULT

Tony BERTRON

Jean-Marie PRECHAIS